



## **MAIRIE de TRÉFLEZ**

Place Général de Gaulle  
29430 TRÉFLEZ

Téléphone : 02 98 61 45 72  
Télécopie : 02 98 61 68 79  
E-mail : treflez.mairie@wanadoo.fr

### *Protocole d'engagement des associations pour l'accès aux équipements communaux*

Par la présente, Madame/Monsieur : \_\_\_\_\_

Président de l'Association \_\_\_\_\_

Certifie avoir **pris connaissance** du Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19.

#### **S'engage à faire respecter les règles suivantes :**

- La désignation d'un référent Covid chargé de la mise en œuvre, de l'observation et du respect strict des mesures de prévention établies sur le site ;
- Que soit rappelé régulièrement aux pratiquants et intervenants sportifs et à toute personne fréquentant les locaux de ne pas participer aux activités si eux-mêmes ou l'un de leurs proches présentent des signes évocateurs de Covid-19 et de ne pas oublier les mesures barrières avant et après une activité, en particulier dans les vestiaires ;
- La constitution de la liste nominative horodatée des personnes fréquentant les locaux collectifs aux fins de traçage en cas de signalement d'infection au virus SARS-CoV-2 ;

- Le respect des mesures barrières :
  - Le port du masque est obligatoire dans les locaux exceptés durant la pratique de l'activité si elle est de nature sportive
  - Le respect d'une distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne est recommandé.
  - L'hygiène des mains et le nettoyage des objets (surtout s'ils sont manipulés par plusieurs personnes) ainsi que des espaces partagés ;
- L'aération importante avant et après utilisation de la salle, voire permanente.
- La possession et l'utilisation par chaque pratiquant ou intervenant de son propre matériel dont l'entretien est sous sa responsabilité (équipement sportif, serviette et savon, produits hydroalcooliques, collations, boissons, etc...) ;
- Le nettoyage/désinfection des locaux et en particulier la désinfection régulière des zones de contact et tout particulièrement des douches, poignées de porte et des toilettes ;

Désigne Madame/Monsieur \_\_\_\_\_ référent COVID

**Avant d'accéder aux équipements sportifs, les Associations doivent avoir reçu l'accord écrit de la Mairie de Tréfléz.**

**Le référent COVID**

**Le président**

**Le maire**